

THÉORIQUE ET PRATIQUE

DES SOCIÉTÉS

CIVILES ET COMMERCIALES
et des Associations

(AVEC FORMULES)

PAR

C. HOUPIN

ÉDITEUR EN CHEF
DU « JOURNAL DES SOCIÉTÉS »

H. BOSVIEUX

DOCTEUR EN DROIT
DIRECTEUR DU « JOURNAL DES SOCIÉTÉS »

SEPTIÈME ÉDITION

entièrement mise au courant
de la législation et de la jurisprudence

TOME PREMIER

PARIS

ADMINISTRATION
DU JOURNAL DES NOTAIRES
ET DES AVOCATS

6, RUE DE MÉZIERES, 6

LIBRAIRIE
de la
SOCIÉTÉ DU RECUEIL SIREY

- AN^M M^{ME} LAROSE ET FORCEL
22, RUE SOUFFLOT, 22

ET CHEZ LES AUTEURS
7, rue Vézelay, 7

(PRÈS DU PARC MONCEAU)

1935

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME

DOCUMENTS LÉGISLATIFS

SECTION I. — Associations.	
I. — Loi du 1 ^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.	XVIII
II. — Décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1 ^{er} juillet 1901.	XVIII
SECTION II. — Sociétés en général.	
III. — Code civil (art. 1832 à 1873).	XXII
IV. — Code de commerce (art. 18 à 64).	XXVI
V. — Loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés par actions (avec les modifications résultant des lois des 1 ^{er} août 1893, 16 novembre 1903, 22 novembre 1913, 26 avril 1917 et 1 ^{er} mai 1930).	XXX
VI. — Loi du 1 ^{er} août 1893 portant modification de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés par actions.	XXXIII
VII. — Loi du 16 novembre 1903 sur les actions de priorité et sur la négociation des actions d'apport en cas de fusion.	XLVIII
VIII. — Loi du 30 janvier 1907 sur les émissions et introductions de titres.	L
IX. — Lois du 18 mars 1919 et du 1 ^{er} juin 1923 sur le registre du commerce.	L
X. — Loi du 7 mars 1925 sur les sociétés à responsabilité limitée.	LII
XI. — Loi du 23 janvier 1929 sur les parts de fondateur émises par les sociétés.	LVIII
XII. — Loi du 1 ^{er} mai 1930 modifiant la loi du 22 novembre 1913 sur le régime des sociétés.	LXII
XIII. — Loi du 13 novembre 1933 réglementant le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires des sociétés par actions.	LXVI
SECTION III. — Sociétés d'assurances	
XIV. — Décret du 8 mars 1922 sur les sociétés d'assurances.	LXVII
XV. — Loi du 17 mars 1905 relative à la surveillance et au contrôle des sociétés d'assurances sur la vie.	LXX
XVI. — Décret du 12 mai 1906 (modifié par celui du 27 juillet 1922) sur la constitution des sociétés d'assurances sur la vie à forme mutuelle ou tontinière.	LXX
	LXXX
	LXXXVII

TRAITÉ DES SOCIÉTÉS CIVILES ET COMMERCIALES ET DES ASSOCIATIONS

Introduction. Division de l'ouvrage (nos 1 à 3) 1

1. Voir les tables générales en fin du tome III.

TITRE PREMIER

Distinction de la société et de l'association. Régime légal des associations (n° 4 à 48) 8

CHAPITRE I^{er}. — Caractères distinctifs de la société et de l'association (n° 4 à 7). 8

CHAPITRE II. — Régime légal des associations (n° 8 à 39) 15

SECTION 1. — Règles générales. Conditions de validité (n° 8 à 11). 15

SECTION 2. — Associations soumises au régime de la loi de 1901 (n° 12 à 39). 22

1^o Associations non déclarées (n° 12 à 15). 22

2^o Associations déclarées (n° 16 à 33) 25

3^o Associations reconnues d'utilité publique (n° 34 à 36). 45

4^o Unions d'associations (n° 37 à 39). 51

SECTION 3. — Associations spécialement réglementées (n° 40 à 48) 52

TITRE DEUXIÈME

De la société en général (n° 49 à 152). 67

CHAPITRE I^{er}. — Notions générales sur le contrat de société (n° 49 à 61) 68

SECTION 1. — De la distinction entre la société et divers autres contrats (n° 49 à 55) 68

SECTION 2. — Personnalité juridique des sociétés (n° 56 à 61). 74

CHAPITRE II. — Capacité et consentement (n° 62 à 82). 83

SECTION 1. — Capacité (n° 62 à 75) 83

SECTION 2. — Consentement (n° 76 à 82) 110

CHAPITRE III. — Objet (n° 83 à 86). 115

CHAPITRE IV. — Apports des associés (n° 87 à 135) 122

SECTION 1. — Règles générales (n° 87 à 89). 122

SECTION 2. — Apports en propriété (n° 90 à 98). 127

SECTION 3. — Apports en usufruit et en jouissance (n° 99 à 102) 132

SECTION 4. — Règles spéciales aux divers apports (n° 103 à 135). 136

1^o Immeubles (n° 103 à 107). 136

2^o Fonds de commerce (n° 108 à 117). 139

3^o Créances (n° 118 et 119) 155

4^o Brevets d'invention (n° 120 à 122). 156

5^o Concessions administratives (n° 123 à 127). 158

6^o Apports divers en nature (n° 128 à 132). 163

7^o Apports en numéraire (n° 133) 166

8^o Apports industriels (n° 134 et 135) 167

CHAPITRE V. — Forme et preuve du contrat (n° 136 à 142). 169

SECTION 1. — Sociétés civiles (n° 136 à 139) 169

SECTION 2. — Sociétés commerciales (n° 140 à 142) 172

CHAPITRE VI. — Distinction des sociétés civiles et des sociétés commerciales (n° 143 à 147). 178

CHAPITRE VII. — Règles générales de compétence (n° 148 à 152) 188

SECTION 1. — Principes généraux (n° 148 et 148 bis) 188

SECTION 2. — Procès entre la société et des tiers (n° 149 et 150) 189

SECTION 3. — Procès entre associés ou entre la société et les associés (n° 151 et 152) 193

SOCIÉTÉS CIVILES

Classification. Régime légal. Déclaration d'existence (n° 153 et 153 bis) 198

TITRE TROISIÈME

Des sociétés universelles (n° 154 à 156). 199

TITRE QUATRIÈME

De la société particulière (n° 157 à 244). 202

CHAPITRE I^{er}. — Caractères généraux (n° 157 à 160). 202

CHAPITRE II. — Des obligations des associés envers la société (n° 161 à 167). 205

CHAPITRE III. — Des obligations de la société envers les associés (n° 168 et 169) 208

CHAPITRE IV. — De l'administration (n° 170 à 177). 210

SECTION 1. — Nomination et cessation des fonctions des administrateurs (n° 170 à 174). 210

SECTION 2. — Pouvoirs des administrateurs (n° 175 à 177). 214

CHAPITRE V. — Des droits des associés (n° 178 à 180) 221

CHAPITRE VI. — Des engagements des associés à l'égard des tiers (n° 181 à 187) 228

CHAPITRE VII. — De la répartition des bénéfices et des pertes (n° 188 à 203). 236

SECTION 1. — Principes généraux (n° 188 à 195) 236

SECTION 2. — Répartition des bénéfices (n° 196 et 197) 242

SECTION 3. — Participation aux pertes (n° 198 à 203). 244

CHAPITRE VIII. — De la dissolution (n° 204 à 226). 249

CHAPITRE IX. — De la liquidation et du partage (n° 227 à 244) 278

SECTION 1. — Liquidation (n° 227 à 232). 278

SECTION 2. — Partage (n° 233 à 244). 282

SOCIÉTÉS COMMERCIALES

TITRE CINQUIÈME

De la société en nom collectif (n° 245 à 295) 290

CHAPITRE I^{er}. — Caractères distinctifs (n° 245 à 250) 290

CHAPITRE II. — Constitution et principes généraux (n° 251 à 256) 296

CHAPITRE III. — De la gestion (n° 257 à 263) 300

CHAPITRE IV. — Des droits et des rapports des associés entre eux (n° 264 à 266). 310

CHAPITRE V. — De l'effet des engagements sociaux (n° 267 à 272) 316

CHAPITRE VI. — Dissolution. — Liquidation. — Partage (n° 273 à 295) 328

SECTION 1. — Dissolution (n° 273 et 274). 328

SECTION 2. — Liquidation (n° 275 à 289) 333

SECTION 3. — Partage (n° 290) 357

SECTION 4. — Prescription des actions contre les associés (n° 291 à 295). 360

TITRE SIXIÈME

De la société en commandite simple (n° 296 à 322) 366
 CHAPITRE I^{er}. — Principes généraux et règles diverses (n° 296 à 311) 366
 CHAPITRE II. — Des droits et des obligations des commanditaires (n° 312 à 317) 380
 CHAPITRE III. — De la défense d'immixtion des commanditaires (n° 318 à 322) 390

TITRE SEPTIÈME

De l'association en participation (n° 323 à 354) 399
 CHAPITRE I^{er}. — Principes généraux (n° 323 à 333) 399
 SECTION 1. — Régime légal et caractères spécifiques (n° 323 à 328) 409
 SECTION 2. — Constitution et règles diverses (n° 329 à 335) 404
 CHAPITRE II. — Du fonctionnement de la participation (n° 334 à 350) 408
 SECTION 1. — Apports. Propriété. Risques (n° 334 à 337) 412
 SECTION 2. — Administration (n° 338 à 343) 416
 SECTION 3. — Répartition des bénéfices et des pertes (n° 344 à 347) 416
 SECTION 4. — Rapports des associés avec les tiers (n° 348 à 350) 419
 CHAPITRE III. — Dissolution. Liquidation. Partage (n° 351 à 354) 422

TITRE HUITIÈME

De l'action (n° 355 à 511) 427
 CHAPITRE I^{er}. — Des caractères de l'action (n° 355) 428
 CHAPITRE II. — De l'action dans les diverses sociétés (n° 356 à 362) 433
 SECTION 1. — Sociétés civiles (n° 356 à 358) 433
 SECTION 2. — Sociétés commerciales (n° 359 à 362) 439
 CHAPITRE III. — Des divers types d'actions (n° 363 à 396) 442
 SECTION 1. — Variétés d'actions autres que les actions privilégiées (n° 363 à 368) 442
 SECTION 2. — Actions de priorité ou privilégiées (n° 369 à 398) 447
 CHAPITRE IV. — De la valeur nominale des actions (n° 399 à 401) 464
 CHAPITRE V. — De la forme des actions (n° 402 à 414) 467
 CHAPITRE VI. — Du paiement des actions (n° 415 à 426) 484
 CHAPITRE VII. — De la responsabilité des souscripteurs et cessionnaires d'actions (n° 427 à 431) 498
 CHAPITRE VIII. — De la négociabilité des actions (n° 432 à 448) 512
 SECTION 1. — Règles générales (n° 432 à 438) 512
 SECTION 2. — Règles spéciales aux actions d'apport (n° 439 à 448) 519
 CHAPITRE IX. — De la transmission, de la négociation et de la mutation d'actions (n° 449 à 474) 529
 SECTION 1. — Transmission des actions au porteur ou à ordre (n° 449 et 450) 529
 SECTION 2. — Transmission des actions nominatives (n° 451 à 468) 532
 § 1. — Règles générales (n° 451 à 460) 532
 § 2. — Règles spéciales aux négociations en Bourse et aux mutations (n° 461 à 468) 549
 SECTION 3. — Conversion et remboursement d'actions (n° 469 à 472) 560
 SECTION 4. — Obligations imposées aux sociétés à raison de transmission par décès d'actions (n° 473 et 474) 564

CHAPITRE X. — Des droits attachés à l'action (n° 475 à 477) 566
 CHAPITRE XI. — Du rachat d'actions (n° 478 à 491) 566
 CHAPITRE XII. — De l'amortissement des actions (n° 492 à 499) 578
 CHAPITRE XIII. — De la perte et du vol des titres nominatifs et au porteur (n° 500 à 511) 584
 SECTION 1. — Titres nominatifs (n° 506 et 501) 584
 SECTION 2. — Titres et coupons au porteur (n° 502 à 511) 585

TITRE NEUVIÈME

De la part de fondateur (ou bénéficiaire) (n° 512 à 575) 601
 CHAPITRE I^{er}. — Régime légal et attribution des parts de fondateur (n° 512 à 524) 601
 SECTION 1. — Nature juridique et réglementation (n° 512 à 517) 601
 SECTION 2. — Principales causes d'attribution (n° 518 à 524) 609
 CHAPITRE II. — Création, transmission et négociation des parts de fondateur (n° 525 à 529) 614
 CHAPITRE III. — Représentation collective des porteurs de parts (n° 530 à 544) 624
 SECTION 1. — Régime antérieur à la loi du 23 janvier 1929 (n° 530 et 531) 624
 SECTION 2. — Régime de la loi du 23 janvier 1929 (n° 532 à 544) 627
 CHAPITRE IV. — Des droits des parts de fondateur (n° 545 à 560) 642
 SECTION 1. — Du droit aux bénéfices (n° 545 à 551) 642
 SECTION 2. — Droits divers (n° 552 à 560) 652
 CHAPITRE V. — Rapports des porteurs de parts et des actionnaires (n° 561 à 568) 663
 SECTION 1. — Règles générales (n° 561 et 562) 663
 SECTION 2. — Étendue des pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires (n° 563 à 568) 665
 CHAPITRE VI. — Extinction et transformation des droits des parts de fondateur (n° 569 à 575) 675

TITRE DIXIÈME

De l'obligation (n° 576 à 618) 694
 CHAPITRE I^{er}. — Notions générales (n° 576 à 581) 694
 CHAPITRE II. — Règles communes aux diverses formes d'obligations (n° 582 à 607) 700
 SECTION 1. — Création et libération des obligations (n° 582 à 592) 700
 SECTION 2. — Droits des obligataires (n° 593 à 599) 716
 SECTION 3. — Remboursement des obligations (n° 600 à 607) 732
 CHAPITRE III. — Des obligations hypothécaires négociables (n° 608 à 618) 747

TITRE ONZIÈME

De la constitution des sociétés par actions (n° 619 à 766) 766
 CHAPITRE I^{er}. — Règles générales (n° 619 à 624) 766
 CHAPITRE II. — Des statuts (n° 625 à 630) 771
 CHAPITRE III. — De la souscription du capital social (n° 631 à 660) 780

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CHAPITRE IV. — Du versement légal (n ^{os} 651 à 652)	844
CHAPITRE V. — De la déclaration notariée de souscription et de versement (n ^{os} 677 à 682)	826
CHAPITRE VI. — De la vérification de la déclaration notariée (n ^{os} 683 à 686)	833
CHAPITRE VII. — Des apports en nature (n ^{os} 687 à 698)	836
CHAPITRE VIII. — Des avantages particuliers (n ^{os} 699 à 711)	847
CHAPITRE IX. — De la vérification des apports en nature et des avantages particuliers (n ^{os} 712 à 750)	859
SECTION 1. — Apports et avantages soumis à vérification (n ^{os} 712 à 719)	859
SECTION 2. — Des assemblées générales pour la vérification des apports et avantages (n ^{os} 720 à 750)	867
§ 1. — Convocation des assemblées (n ^{os} 720 à 722)	867
§ 2. — Mission des assemblées (n ^{os} 723 à 729)	870
§ 3. — Composition et vote des assemblées (n ^{os} 730 à 744)	879
A. Société en commandite (n ^{os} 730 à 738)	879
B. Société anonyme (n ^{os} 739 à 744)	880
§ 4. — Règles générales pour la tenue des assemblées (n ^{os} 745 à 750)	897
CHAPITRE X. — Règles diverses et formalités complémentaires de constitution (n ^{os} 751 à 766)	899
SECTION 1. — Société en commandite (n ^{os} 751 à 753)	899
SECTION 2. — Société anonyme (n ^{os} 754 à 766)	901

TITRE DOUZIÈME

De la nullité des sociétés par actions et de la responsabilité civile et pénale relative à leur constitution (n^{os} 767 à 865)	910
CHAPITRE I ^{er} . — De la nullité (n ^{os} 767 à 804)	910
SECTION 1. — Causes de nullité (n ^{os} 767 et 768)	913
SECTION 2. — Action judiciaire. Jugement (n ^{os} 769 à 773)	913
SECTION 3. — Intéressés admis à provoquer la nullité (n ^{os} 774 à 780)	920
SECTION 4. — Caractère, extinction et prescription de la nullité (n ^{os} 781 à 797)	925
SECTION 5. — Des conséquences de la nullité (n ^{os} 798 à 804)	941
CHAPITRE II. — De la responsabilité civile résultant de la nullité (n ^{os} 805 à 843)	953
SECTION 1. — Règles générales (n ^{os} 805 et 806)	953
SECTION 2. — Personnes responsables (n ^{os} 807 à 820)	955
1 ^o Société en commandite (n ^{os} 807 à 811)	955
2 ^o Société anonyme (n ^{os} 812 à 820)	959
SECTION 3. — De l'étendue de la responsabilité (n ^{os} 821 à 829)	966
1 ^o Société en commandite (n ^{os} 821 à 824)	966
2 ^o Société anonyme (n ^{os} 825 à 829)	967
SECTION 4. — De l'action en responsabilité (n ^{os} 830 à 836)	973
SECTION 5. — Responsabilité des notaires (n ^{os} 837 à 843)	981
CHAPITRE III. — De la responsabilité pénale résultant de la constitution des sociétés par actions (n ^{os} 844 à 865)	984
SECTION 1. — Infractions prévues par la loi de 1867 (n ^{os} 844 à 859)	984
SECTION 2. — Infractions de droit commun (n ^{os} 860 à 865)	1015